

Décision n° 2011-0865
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 21 juillet 2011
attribuant des ressources en numérotation à
la société NRJ Mobile
(numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI))

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société NRJ Mobile (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 09-3039 en date du 16 novembre 2009) ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu les demandes de la société NRJ Mobile en date des 27 juin et 5 juillet 2011, reçues les 29 juin et 5 juillet 2011, sollicitant l'attribution d'un numéro identificateur d'usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la réponse de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 30 juin 2011 ;

Après en avoir délibéré le 21 juillet 2011 ;

.../...

Décide :

Article 1 – L'identificateur d'usagers mobiles (IMSI) 208 26 est attribué jusqu'au 21 juillet 2016, à la société NRJ Mobile (Siren : 421 713 892) pour ses usagers en France métropolitaine.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société NRJ Mobile.

Fait à Paris, le 21 juillet 2011

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI